

Archives départementales du Pas-de-Calais

Vue 32/168

Décédé à
Babancq, le
30.1.1959

En la Mairie et par devant nous Gernez Benoît, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Aig., canton de Vimy, arrondissement d'Arras, département du Pas-de-Calais, a comparu Capet Louis, âgé de vingt-quatre ans, maréchal ferrant, domicilié à Aig., lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin qu'il a déclaré être né de lui en sa demeure située en cette commune, hier dit neuf janvier à neuf heures du soir et de dame Louis Delplace, âgée de vingt-un ans, son épouse, auquel enfant il a été donné les prénoms de Marie Julie Joseph. Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de Capet Eugène, maréchal, âgé de quarante-quatre ans, et de Cuisinier Paul, cultivateur, âgé de vingt-huit ans, tous deux domiciliés à Aig., et ont le comparant et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture.

Capet Capet P. Cuisinier Herme

N° 3
Lecoutre
Gaston Jean Marie
Régitame

Décédé à ARRAS
le 17-10-75

Marié à
arras 17-10-75
mairie maternité
Arras 12-12-75

N° 4

En la Mairie et par devant nous Lecoutre Gaston Jean Marie, instituteur, domicilié à Aig., son épouse, auquel enfant il a été donné les prénoms de Gaston Jean Marie. Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de Julia Doligez, institutrice, âgée de vingt-huit ans, et de Capet Virginie, cultivateuse, âgée de vingt-huit ans, toutes deux domiciliées à Aig., et ont le comparant et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture.

Lecoutre J. Doligez Capet V. Herme

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le septième jour du

LEROUX
Herbet



Julienne Alphonse Joseph
Enfant naturel
né reconnu de la commune d'Aig., canton de Vimy, arrondissement d'Arras,
par le maire
de l'état civil
du département du Pas-de-Calais, a comparu la dame Herbet Louis,

mois d'avril, à cinq heures du soir, heure légale,
par devant nous Gernez Benoît, Maire et officier de l'état civil
reconnu de la commune d'Aig., canton de Vimy, arrondissement d'Arras,
du département du Pas-de-Calais, a comparu la dame Herbet Louis,
mariée d'Aig., le deuxième mariage légitime de leur union l'autant
que la première est nuptiale sans合法性
arras le 14 octobre 1952.
Lequel Louis, marié à la dame Herbet Louis, veuve de Devrin Clément, âgée de trente ans, journalière,
domiciliée à Aig., laquelle nous a présenté un enfant du sexe fé-
minin, n'est pas en sa demeure située en cette commune aujourd'hui
et auquel il a été donné les prénoms de Julienne Alphonse
Joseph, se reconnaissant pour être la mère de cet enfant et en tenant
qu'il jouisse des droits accordés par la loi aux enfants naturellement reconnus.
Lesdites présentation et déclaration faites en présence de Herbet
Julienne, journalière, âgée de trente-deux ans, et de Herbet Louis,
cultivateur, âgé de vingt-sept ans, tous deux domiciliés à
Aig. Et ont la mère et les témoins signé avec nous le
présent acte après lecture.

Herbet Herbet Herbet Herme
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-unième jour du mois de
mai, à dix heures du matin, en la Mairie et par devant nous Gernez
Benoît, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Aig., canton
de Vimy, arrondissement d'Arras, département du Pas-de-Calais,
a comparu Delaby Théophile, marchand de vaches, âgé de qua-
rante-six ans, domicilié à Aig., lequel nous a présenté un enfant du
sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui en sa demeure située en cette
commune aujourd'hui vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-dix-
neuf, à une heure du matin, et de dame Cheminelle Mathilde, âgée
de vingt-quatre ans, domiciliée à Aig., son épouse, auquel enfant il a été
donné les prénoms de Charles François Auguste. Lesdites présentation
et déclaration ont été faites en présence de Cuisinier Paul, culti-
vateur, âgé de vingt-huit ans, et de Lecoutre Jean Marie, instituteur,
âgé de trente-trois ans, tous deux domiciliés à Aig., et ont le com-
parant et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture.

Lecoutre J. Doligez Capet V. Herme
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier jour du
mois de juin, à huit heures du matin, heure légale, en la Mairie,
et par devant nous Gernez Benoît, Maire et officier de l'état civil

N° 6
Dupuis

Ete Berthe Josephine Joseph
Égitime